



Assemblée générale annuelle 2024

11 mars 2024

De 13 h 30 à 14 h 30 HNA

Paradisus Palma Real, Punta Cana, République dominicaine

Président du conseil 2023 : Brendan Nobes

Premier vice-président du conseil 2023/président du conseil 2024 : Francis Roy

Présidente : Mary Van Buren

1.0 Appel à l'ordre

Le président du conseil a souhaité la bienvenue à tous les participants et les a remerciés de leur présence à l'AGA. Il a ensuite passé en revue le protocole de vote de la réunion et a testé le système de vote en ligne à l'aide d'une question. Aucune question n'a été soulevée par les participants. Le quorum a été confirmé.

Le président du conseil a ouvert la séance et a passé en revue l'ordre du jour.

1.1 Approbation du procès-verbal

Il a été PROPOSÉ et APPUYÉ :

« QUE le procès-verbal de l'AGA du 6 mars 2023 soit approuvé. »

Motion adoptée.

Points de l'ordre du jour

2.0 Rapport du président du conseil et de la présidente

Le président du conseil a indiqué qu'il avait passé l'année dernière à gérer trois des domaines stratégiques prioritaires de l'ACC :

- Accroître l'engagement de l'ACC auprès de ses membres, en personne;
- Renforcer les liens entre nos associations partenaires;
- Réaliser une transition harmonieuse entre les présidents du conseil et les présidents.

Le président du conseil a indiqué que Mary Van Buren et lui-même quitteraient respectivement leurs fonctions de présidente et de président du conseil, respectivement, et que l'association serait entre de bonnes mains avec Francis Roy et Rod Gilbert. Il a ensuite invité les participants à regarder la vidéo des moments forts de l'année 2023.

Le président du conseil a ensuite remercié tous les bénévoles pour leur contribution à une année couronnée de succès, de la plus grande Journée sur la Colline jamais organisée jusqu'au lancement de la nouvelle plateforme SignaSur.

3.0 Rapport du comité des finances et de l'audit

Le président du comité a signalé aux membres que les auditeurs de l'ACC, Kelly Huibers McNeely, ont effectué une vérification financière et ont fourni une opinion sans réserve confirmant que les états financiers fournis présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de l'ACC au 31 décembre 2023, et que les résultats des opérations et des flux de trésorerie de l'ACC pour l'année, comme présentés, sont conformes aux normes comptables canadiennes.

Il a également confirmé que tous les versements au gouvernement et autres dépenses ont été payés.

3.1 État des opérations

Le trésorier a noté qu'en 2023, l'ACC avait budgétisé un déficit d'exploitation de 232 950 \$, avec le report de la cotisation annuelle normale de 2 %, le retour aux réunions en personne et l'investissement dans le nouveau système de gestion des contrats, SignaSur. Toutefois, grâce à un parrainage et à une participation importants à la conférence annuelle, à l'excédent des investissements et aux économies réalisées dans le domaine des services des pratiques exemplaires, l'ACC fait état d'un déficit opérationnel inférieur au budget de 92 474 \$ par rapport au déficit budgétisé de 232 950 \$ et d'un déficit net de 43 836 \$ lorsque le gain théorique sur les investissements est inclus, comme il se doit.

3.2 États financiers vérifiés de 2019

Le trésorier rapporte les membres aux états financiers vérifiés de 2023, notant que la réserve d'actifs nets au 31 décembre 2023 était de 5 018 975 \$ et comprenait :

- Fonds d'initiatives stratégiques de 400 000 \$
- Fonds de garantie des recettes de 400 000 \$
- Fonds de défense des intérêts de 250 000 \$
- Fonds juridique de 250 000 \$
- Fonds de conférence et de réunion de 200 000 \$

3.3 Nomination des auditeurs

Le trésorier a ensuite signalé aux membres que l'une des exigences de l'AGA est de nommer les auditeurs.

Il a été PROPOSÉ et APPUYÉ :

« QUE les membres, lors de cette assemblée générale annuelle, nomment le cabinet Kelly Huibers McNeely en tant qu'auditeur de l'association pour 2024. »

Motion adoptée.

4.0 Rapport du comité de nomination

Le président du comité de nomination a remercié les membres du comité et a indiqué qu'un groupe de travail avait été créé pour répondre à la demande que les associations partenaires intégrées soient également membres de l'ACC.

Après une discussion avec le conseil d'administration de l'ACC en juin 2023, suivie d'une consultation avec le groupe de travail, le comité de gouvernance et de nomination a examiné la proposition finale de modification des statuts en août, et le conseil d'administration de l'ACC a approuvé la recommandation.

Les modifications des statuts portent sur les points suivants :

- Les associations partenaires intégrées sont membres;
- Engagement des électeurs : permettre le vote par correspondance, c'est-à-dire la possibilité de voter par courrier ou par voie électronique (non pas de vote par procuration), ce qui devrait accroître la participation et l'engagement des électeurs.
- Éclaircissement du processus : avec une formulation concernant les exigences relatives à la présentation de motions ou de candidats à l'AGA.

Il a été PROPOSÉ et APPUYÉ :

« *QUE les modifications au statut 1 sont approuvées sous la forme présentée aux membres.* »

Motion adoptée.

Le président du comité a ensuite remercié les membres du sous-comité de nomination pour les efforts qu'ils ont déployés afin d'examiner tous les candidats qui se sont présentés au conseil d'administration, aux comités et aux conseils de l'ACC. Il a noté qu'il y aurait deux motions : l'une pour approuver la liste des candidats, et la seconde pour élire les candidats figurant dans la liste.

Il a été PROPOSÉ et APPUYÉ :

« *QUE les membres acceptent la liste des nominations au conseil d'administration de l'ACC pour 2024/2025 comme présentée.* »

Motion adoptée.

Il a été PROPOSÉ et APPUYÉ :

« *QUE les personnes de l'ACC 2024/2025 figurant sur la liste des nominations soient élues au conseil d'administration de l'ACC pour les mandats indiqués sur la liste.* »

Motion adoptée. Le président du conseil a félicité les personnes nouvellement élues et salué les membres sortants, avant de conclure par un discours d'adieu. Il a ensuite remis le marteau au président du conseil 2024, qui lui a rendu en retour une épingle d'ancien président du conseil et une statuette en verre pour l'accueillir comme membre honoraire à vie.

5.0 Discours du président du conseil 2024

Le président du conseil 2024 a fait ses premières remarques officielles en français, remerciant le président du conseil 2023 et la présidente sortante. Il a indiqué qu'en tant que président du conseil, son objectif principal serait de soutenir un environnement sain où la communication est encouragée et valorisée afin que chacun puisse contribuer de manière significative à la réalisation des objectifs stratégiques de notre association.

Il a conclu son message en invitant chacun à exprimer ses idées, ses préoccupations et ses aspirations pour l'année à venir, afin de contribuer à façonner un avenir prometteur pour le secteur.

6.0 Levée de la séance

La réunion a ensuite été levée à 14 h 27.

Certifié exact par :

Francis Roy
Président du conseil de l'ACC

Mary Van Buren
Présidente de l'ACC